

LIVRET PÉDAGOGIQUE

EXPLORER BREF ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS AVEC « DELIT DE FACIES »



INTRODUCTION

Ce livret pédagogique vient accompagner le numéro 8 de *bref, Délit de faciès*.

bref est une publication d'Amnesty International France pour les jeunes, et un supplément à *La Chronique*, magazine mensuel d'enquêtes et de reportages. Chaque saison, *bref* aborde un sujet lié aux droits humains en fournissant des repères et des éclairages essentiels à sa compréhension. *bref* se plie littéralement en quatre pour faire comprendre les enjeux en matière de droits humains. C'est une publication papier aussi sérieuse sur le fond que ludique sur la forme : elle se lit, se plie et se déplie sans modération !

Le numéro 8 de *bref, Délit de faciès*, s'intéresse aux contrôles au faciès visant principalement les jeunes hommes noirs, arabes ou perçus comme tels en France. C'est la principale manifestation des discriminations raciales. Pourtant, les contrôles d'identité fondés sur la race, l'origine ethnique ou la couleur de peau sont illégaux. Cette pratique nie la dignité des personnes contrôlées et viole leurs droits fondamentaux. Ce numéro de *bref* vous explique en quoi. Pour commander gratuitement des exemplaires en version papier, contactez-nous sur education@amnesty.fr ou bref@amnesty.fr.

Les activités d'Éducation aux droits humains (EDH) de ce livret proposent d'utiliser *bref* comme un support pédagogique, et ont été imaginées comme un parcours progressif. Cependant vous pouvez aussi choisir de ne faire qu'une partie des activités en fonction de vos objectifs et du temps dont vous disposez. Certaines activités proposent une alternative à faire seul ou seule, sans la participation d'une personne animatrice (activités 2, 3, 6, 7).

Si vous souhaitez d'abord vous familiariser (ou familiariser les personnes participantes) à la thématique de la lutte contre les discriminations, vous pouvez retrouver des ressources pédagogiques sur notre [Espace Éducation](https://www.amnesty.fr/education) (<https://www.amnesty.fr/education>), à la rubrique [Lutte contre les discriminations](https://www.amnesty.fr/education/discriminations) (<https://www.amnesty.fr/education/discriminations>).

SOMMAIRE

ACTIVITÉS EDH		PARTIES DU BREF ÉTUDIÉES
4	ACTIVITÉ 1 Le fil des mots En groupe	Page data (dates clés, chiffres, définitions)
5	ACTIVITÉ 2 Activité de compréhension générale En groupe ou seul	Toutes les parties du <i>bref</i>
6	ACTIVITÉ 3 Zoom sur le dessin de presse En groupe ou seul	Dessin de presse de Côté (Cartooning for Peace)
7	ACTIVITÉ 4 Étude de cas En groupe	Page interne, texte « <i>Injustices d'hier et d'aujourd'hui</i> »
8	ACTIVITÉ 5 Débat mouvant En groupe	Toutes les parties du <i>bref</i> , en particulier le Point philo « <i>La différence, quelle différence ?</i> »
9	ACTIVITÉ 6 Activité créative - rap slam En groupe ou seul	Page interne, entretien « <i>Rap : exister sur parole</i> »
10	ACTIVITÉ 7 Activité de rédaction – votre édito En groupe ou seul	Édito
11	ANNEXES Modèle d'arborescence – Le fil des mots Fiche support – questions de compréhension Fiche support – réponses Fiche support – dessin de presse Texte « <i>Injustices d'hier et d'aujourd'hui</i> » Panneaux D'accord/Pas d'accord Texte « <i>La différence, quelle différence ?</i> » Texte de l'entretien « <i>Rap : exister sur parole</i> » Texte « <i>Édito</i> » Fiche « <i>Qu'est-ce qu'un édito ?</i> »	

ACTIVITÉ 1

LE FIL DES MOTS

EN GROUPE

➤ **DURÉE :** 20 minutes

➤ **PUBLIC :** à partir de 12 ans

➤ **NOMBRE DE PARTICIPANTS :** entre 8 et 30 personnes

➤ **OBJECTIFS :**

- Permettre une libre expression des représentations et des connaissances des personnes participantes sur les discriminations
- Identifier et définir les notions clés liées aux discriminations

➤ **MATÉRIEL :**

- Tableau ou grandes feuilles de papier
- Marqueurs
- Trois chaises

➤ **PRÉPARATION :**

- Alignez trois chaises devant le tableau (ou les grandes feuilles de papier).
- Prenez connaissance de la page data du *bref* (définitions des mots-clés).
- Prenez connaissance du « modèle d’arborescence – Le fil des mots » (annexe 1).

DÉROULEMENT :

1. Écrivez « discriminations » en haut du tableau et demandez à une personne de s’asseoir sur la chaise du milieu. Demandez au reste du groupe de se mettre debout face aux chaises et au tableau.
2. Demandez aux autres personnes de proposer un mot qui leur vient à l’esprit quand on parle de « discriminations ». Les deux premières personnes proposant un mot viennent s’asseoir sur les deux chaises restantes. Inscrivez les deux mots sur le tableau, sur le modèle de l’annexe 1 « Modèle d’arborescence », pour commencer l’arborescence.
3. Demandez à la personne du milieu de choisir le mot qui lui semble le plus pertinent. La personne dont le mot a été choisi prend sa place sur la chaise du milieu, tandis que les autres rejoignent le groupe.
4. Demandez de nouveau au groupe de proposer deux mots pour continuer l’arborescence, à partir du mot sélectionné. Les personnes proposant les mots viennent s’asseoir sur les chaises restantes, et la personne du milieu choisit de nouveau le mot qui lui semble le plus pertinent. Celle dont le mot a été choisi prend sa place sur la chaise du milieu, tandis que les autres rejoignent le groupe. Continuez ainsi jusqu’à ce que les participantes et participants soient à court de mots.
5. Laissez un temps aux personnes participantes pour observer l’arborescence.
6. Lancez une discussion à partir des questions suivantes : que constatez-vous ? Quelle est la branche la plus fournie ? Selon vous, pourquoi ? Avez-vous des exemples pouvant illustrer les mots proposés ? Pouvez-vous donner les définitions des mots et notions proposés ?

L’animateur pourra s’appuyer sur la page data du *bref* (définitions, dates clés).

ACTIVITÉ 2

ACTIVITÉ DE COMPRÉHENSION GÉNÉRALE

EN GROUPE OU SEUL

- **DURÉE :** 30 minutes
- **PUBLIC :** à partir de 12 ans
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS :** seul ou en groupe entre 8 et 30 personnes
- **OBJECTIFS :**
 - Comprendre la notion de discrimination, et en particulier de discriminations raciales
- **MATÉRIEL :**
 - « Fiche support - questions de compréhension » en annexe 2
 - « Fiche support – réponses » en annexe 3
 - Stylos
- **PRÉPARATION :**
 - Imprimez des « fiches supports - questions de compréhension » pour chacune des personnes participantes.
 - Imprimez la « fiche support – réponses » pour vous, et prenez-en connaissance en amont.

DÉROULEMENT :

EN GROUPE

1. Après que le groupe a lu attentivement le numéro de *bref*, divisez les participants en sous-groupe et demandez-leur de répondre aux questions de la fiche support en annexe 2. Des réponses sont dans le *bref*, et les personnes peuvent aussi faire appel à leurs propres connaissances pour les compléter.
2. En grand groupe, mettez ensuite en commun les réponses. Vérifiez les réponses notamment grâce à la fiche support en annexe 3.
3. Puis posez les questions suivantes : quels faits et données importantes avez-vous retenus ? Quel est le lien avec les droits humains ?

SEUL OU SEULE

Vous pouvez répondre aux questions de la fiche support en annexe 2, et retrouver ensuite les réponses en annexe 3.

VARIANTE :

Si vous n'avez pas accès au *bref* dans son intégralité, vous pouvez proposer au groupe d'effectuer des recherches sur Internet (ou de réaliser des recherches vous-même) pour répondre aux questions.

ACTIVITÉ 3

ZOOM SUR LE DESSIN DE PRESSE

EN GROUPE OU SEUL

➤ **DURÉE :** 40 minutes

➤ **PUBLIC :** à partir de 12 ans

➤ **NOMBRE DE PARTICIPANTS :** seul ou en groupe entre 8 et 30 personnes

➤ **OBJECTIFS :**

- Identifier les enjeux autour des discriminations
- Savoir faire ressortir les symboles et les messages dans un dessin de presse

➤ **MATÉRIEL :**

- « Fiche support – dessin de presse » et dessin de presse de Côté (annexe 4)
- Stylos

➤ **PRÉPARATION :**

- Imprimez pour chaque groupe une « fiche support-dessin de presse ».

DÉROULEMENT :

EN GROUPE

1. Divisez les personnes participantes en sous-groupes. Expliquez que vous allez étudier le dessin de presse de Côté, dessinateur canadien, qui fait partie de Cartooning for Peace, un réseau international de dessinateurs de presse engagés à promouvoir la liberté d'expression et les droits humains.

2. Distribuez à chaque sous-groupe une « fiche support – dessin de presse », et demandez-leur de la remplir ensemble.

3. Proposez-leur ensuite de présenter le résultat de leur analyse au reste du groupe, en demandant à des volontaires de partager leurs réponses à chaque question. Tous les sous-groupes présentent d'abord leurs observations et leur description du dessin, puis ils partagent leurs ressentis, et ensuite leur interprétation du dessin. Laissez les groupes échanger entre eux, et apportez des compléments si nécessaire. Vous pouvez enfin conclure la discussion en ouvrant le sujet sur la notion plus globale de discrimination, et sur les liens avec des expériences vécues dans leur quotidien et avec les droits humains.

SEUL OU SEULE

Vous pouvez répondre aux questions de la fiche support en annexe 4 pour vous guider dans l'interprétation du dessin de presse.

ACTIVITÉ 4

ÉTUDE DE CAS

EN GROUPE

- **DURÉE :** 70 minutes
- **PUBLIC :** à partir de 12 ans
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS :** seul ou en groupe entre 8 et 30 personnes
- **OBJECTIFS :**
 - Connaître quelques exemples de mouvements et d'acteurs de lutte contre les discriminations, en France et dans le monde
 - Savoir expliquer les défis et les difficultés rencontrés par ces acteurs
- **MATÉRIEL :**
 - Ordinateur ou téléphone avec connexion Internet
 - Tableau ou grandes feuilles de papier
 - Marqueurs
 - Texte « Injustices d'hier et d'aujourd'hui » (annexe 5)
- **PRÉPARATION :**
 - Imprimez l'annexe « Injustices d'hier et d'aujourd'hui » pour les personnes participantes.

DÉROULEMENT :

1. Demandez aux personnes participantes de lire individuellement l'annexe « Injustices d'hier et d'aujourd'hui ».
2. Divisez les personnes en petits groupes et demandez à chaque groupe d'effectuer une recherche documentaire sur une de ces personnes ou un de ces mouvements de lutte contre les discriminations, ou d'autres de leur connaissance. Pour les guider, vous pouvez leur poser ces questions : quelle est leur histoire ? De quel pays sont-ils originaires ? Quel est leur combat ou leur cause ? Quelles difficultés ont-ils rencontrées ?
Les groupes peuvent présenter leurs recherches sur des grandes feuilles de paperboard, par exemple sous forme de schéma (mots-clés, dessin, symboles).
3. Demandez à chaque groupe de venir présenter le fruit de son travail de recherche.
4. Lancez ensuite une discussion en grand groupe : connaissez-vous toutes ces personnes ou tous ces mouvements de lutte contre les discriminations ? Avez-vous été surpris ou surprises par leur histoire ? Quels adjectifs utiliseriez-vous pour les décrire ? Connaissez-vous d'autres acteurs de défense des droits humains en France ou dans le monde ?

POUR ALLER PLUS LOIN :

Vous pouvez proposer aux personnes de créer une galerie de personnages engagés et de mouvements de lutte contre les discriminations, à afficher dans un lieu public ou de passage (établissement scolaire, bibliothèque, centre social etc.).

ACTIVITÉ 5

DÉBAT MOUVANT

EN GROUPE OU SEUL

➤ **DURÉE :** 40 minutes

➤ **PUBLIC :** à partir de 12 ans

➤ **NOMBRE DE PARTICIPANTS :** seul ou en groupe entre 8 et 30 personnes

➤ OBJECTIFS :

- Identifier des enjeux liés aux discriminations
- Permettre à chacune et à chacun de s'exprimer sur des enjeux liés aux discriminations

➤ MATÉRIEL :

- Un panneau « D'accord » et un panneau « Pas D'accord » (annexe 6)
- Ruban adhésif pour accrocher les panneaux
- Texte « La différence, quelle différence ? » (annexe 7)

➤ PRÉPARATION :

- Disposez deux panneaux, l'un à l'avant de la salle et l'autre au fond, indiquant : « D'accord » et « Pas d'accord ».
- Assurez-vous qu'il y a suffisamment de place pour que les personnes participantes puissent se placer en ligne entre les deux panneaux.
- Imprimez le texte « La différence, quelle différence ? » (annexe 7)

DÉROULEMENT :

1. Choisissez une ou plusieurs affirmations sujettes à débat sur les discriminations. Par exemple :

- « *Tous les êtres humains sont libres et égaux en droits.* »
- « *Les actions et la mobilisation des citoyens sont plus importantes que les actions des États pour lutter contre les discriminations.* »
- « *Les États sont responsables des discriminations.* »
- « *Les contrôles aux faciès démontrent surtout des préjugés de la part de certains membres de la police.* »
- « *Pour lutter contre les discriminations, il est primordial de mettre en avant d'abord les points communs entre les citoyens plutôt que leurs différences.* »

2. Donnez ensuite la consigne suivante : « Je vais vous lire une affirmation, vous prendrez quelques secondes pour y réfléchir. En fonction de ce que vous en pensez, vous devrez vous positionner d'un côté ou de l'autre de la salle sous le panneau correspondant à votre opinion : d'accord ou pas d'accord. Nous échangerons ensuite sur les raisons qui vous ont fait choisir un côté ou l'autre. Si un argument vous convainc ou si vous changez d'avis, vous pouvez vous déplacer dans la salle librement ».

3. Une fois que l'ensemble des personnes s'est placé, demandez-leur d'expliquer les raisons de leur positionnement.

4. Distribuez ensuite la parole afin que chaque point de vue s'exprime jusqu'à épuisement des arguments. N'hésitez pas à demander aux personnes qui changent de place d'exprimer les raisons de leur changement.

5. Proposez ensuite au groupe de parcourir à nouveau le bref, et plus particulièrement de relire individuellement ou à voix haute le point philo du bref « La différence, quelle différence ? ».

6. Lancez ensuite une discussion : retrouvez-vous des arguments déjà mentionnés pendant le débat mouvant ? Quels sont les arguments nouveaux ? Qu'en pensez-vous ? Souhaitez-vous nuancer ou ajouter des éléments aux précédentes discussions ?

ACTIVITÉ 6

ACTIVITÉ CRÉATIVE – RAP SLAM

EN GROUPE OU SEUL

- **DURÉE :** 1h30
- **PUBLIC :** à partir de 12 ans
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS :** seul ou en groupe entre 8 et 30 personnes
- **OBJECTIFS :**
 - S'approprier la notion de discrimination
 - Développer ses talents créatifs
- **MATÉRIEL :**
 - Des feuilles
 - Stylos, feutres
 - Du paperboard
 - Texte de l'entretien « Rap : exister sur parole » (annexe 8)
- **PRÉPARATION :**
 - Installez les tables suffisamment espacées les unes des autres, de sorte à ne pas entendre ce qui se dit dans les équipes concurrentes.
 - Imprimez le texte de l'entretien « Rap : exister sur parole »

DÉROULEMENT :

EN GROUPE

1. Demandez aux personnes participantes de relire l'entretien « Rap : exister sur parole », et d'identifier les noms de rappeurs qui traitent des discriminations dans leurs chansons (réponse en annexe 3, question 9). Quels auteurs connaissent-elles déjà ? Quels sont les textes qui les touchent le plus ? Pourquoi ?
2. Proposez-leur ensuite de créer leur propre rap slam. Répartissez les personnes participantes en groupes de 4 à 5 participants et laissez-les choisir un nom pour leur groupe.
3. Expliquez-leur qu'elles vont devoir créer un texte en rimes pour défendre les droits humains et lutter contre les discriminations. Pour s'inspirer, les personnes peuvent partir des articles suivants de la Déclaration universelle des droits de l'homme :
 - **l'article 1** « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »
 - **l'article 2** « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. (...) »
 - **l'article 7** « Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. (...) »
- Avant de laisser les groupes travailler sur leur slam, assurez-vous que chaque groupe a bien compris le sens de ces articles.
Vous pouvez leur conseiller de faire une liste de mots qui se terminent par une même syllabe ou leur proposer un début de phrase à compléter (« J'ai le droit de... » / « J'ai fait un rêve... ») pour les aider à se lancer. Rassurez-les ! Encouragez chaque personne à se lancer dans l'exercice ; elles pourraient se surprendre elles-mêmes.
4. À la fin du temps imparti, chaque groupe désigne un rapporteur ou se répartit les rimes pour lire/slamer sa production. Si vous le souhaitez, vous pouvez mettre en place une victoire à l'applaudimètre : le groupe qui a obtenu le plus de bruit est désigné vainqueur.

SEUL OU SEULE

Vous pouvez aussi effectuer cette activité créative seul ou seule et nous partager votre œuvre via education@amnesty.fr !

ACTIVITÉ 7

ACTIVITÉ DE RÉDACTION – VOTRE ÉDITO

EN GROUPE OU SEUL

- **DURÉE :** à partir de 30 minutes
- **PUBLIC :** à partir de 12 ans
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS :** seul ou en groupe entre 8 et 30 personnes
- **OBJECTIFS :**
 - Savoir résumer les grands enjeux liés aux discriminations
 - Savoir argumenter et donner son opinion sur les discriminations, et en particulier les contrôles policiers discriminatoires
 - Développer ses talents rédactionnels
- **MATÉRIEL :**
 - Des stylos
 - Des feuilles
 - L'édito du *bref* (annexe 9)
 - Fiche « Qu'est-ce qu'un édito ? » (annexe 10)
- **PRÉPARATION :**
 - Imprimez l'édito du *bref* pour les personnes participantes.
 - Imprimez la fiche « Qu'est-ce qu'un édito ? » pour les personnes participantes.

DÉROULEMENT :

EN GROUPE

1. Pour conclure le travail autour de ce *bref*, proposez aux personnes participantes de rédiger leur propre édito pour donner envie à d'autres personnes de lire ce numéro.

Il n'y a aucune contrainte d'écriture. Cependant, pour les guider, vous pouvez leur distribuer la fiche « Qu'est-ce qu'un édito ? ». Vous pouvez également leur poser les questions suivantes :

- Qu'avez-vous retenu sur le sujet ?
- Quelles sont les données et les faits importants ?
- Quelle est votre opinion/votre point de vue ?
- Quelles sont les alertes que vous souhaitez faire ?
- Quelles sont les actions que vous proposez ?

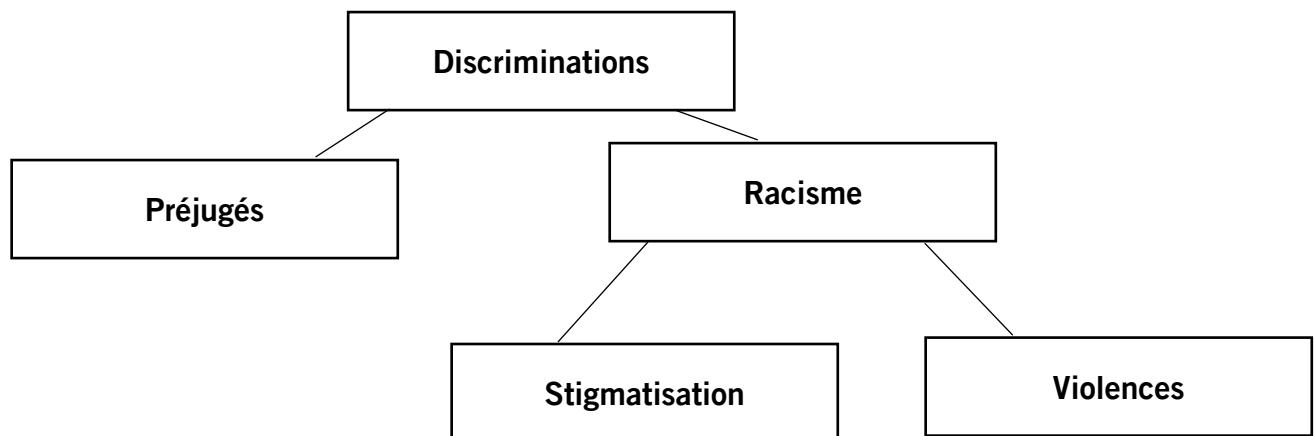
2. Demandez aux personnes de présenter leur travail en grand groupe. Vous pouvez leur proposer de le lire, de l'afficher, de discuter de leurs choix d'angles journalistiques ou d'entamer une discussion plus libre autour de leurs éditos.

SEUL OU SEULE

Vous pouvez aussi effectuer cette activité de rédaction seul ou seule et nous partager votre création via education@amnesty.fr !

ANNEXE 1

MODÈLE D'ARBORESCENCE – LE FIL DES MOTS



ANNEXE 2

FICHE SUPPORT – QUESTIONS DE COMPRÉHENSION

QUESTIONS	RÉPONSES
1. Quelle est la définition de la discrimination ?	
2. Quelles sont les origines du racisme ?	
3. Qu'est-ce que le racisme systémique ?	
4. Selon une étude de 2021 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, combien de personnes seraient chaque année victimes d'au moins une atteinte à caractère raciste, antisémite ou xénophobe en France ?	
5. Quels textes nationaux et internationaux protègent les droits humains pour tous et toutes, sans aucune discrimination ?	

6. Qu'est-ce que le « contrôle au faciès » ?	
7. Que révèle l'enquête du Défenseur des droits de 2017 sur les contrôles de police ?	
8. Quelles thématiques sont souvent abordées dans le rap ? Pourquoi ?	
9. Retrouvez au moins 3 noms de rappeurs qui traitent des discriminations dans leurs chansons, et qui sont mis en avant dans ce numéro de <i>bref</i> .	
10. Quelle action a entrepris Amnesty International France, auprès d'autres associations, contre les contrôles au faciès ?	
11. Que pouvez-vous faire pour faire valoir vos droits contre toute forme de discrimination ?	

ANNEXE 3

FICHE SUPPORT - RÉPONSES

Toutes les réponses ci-après se trouvent dans le numéro 8 de *bref* « Délit de faciès ». Vous pouvez les compléter avec vos propres connaissances ou recherches.

1. Quelle est la définition de la discrimination ?

« **Les discriminations sont l'exacte traduction de l'injustice.** Traiter différemment des personnes qui sont pourtant dans des situations identiques est inacceptable, quelles que soient les raisons. Même si des lois racistes ont été abolies dans de nombreux pays, le racisme continue d'exister, et des discriminations raciales ont encore lieu partout dans le monde et dans tous les secteurs de la vie quotidienne : à l'école, au travail, dans la rue, etc. »

➔ À retrouver dans *bref* : introduction, les 3 idées clés

« DISCRIMINATION

Une discrimination est le fait de traiter de manière moins favorable une personne qui se trouve dans une situation comparable ou identique à une autre. Un traitement différent fondé sur des critères tels que la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge, le genre, le sexe, etc. Les discriminations sont fondées sur l'intolérance et le refus de la différence. »

➔ À retrouver dans *bref* : page data « Les discriminations raciales »

2. Quelles sont les origines du racisme ?

« Aux racines du racisme

Dans le racisme, il y a une part très importante de stéréotypes et de préjugés. Les stéréotypes sont des idées reçues qui véhiculent ou renforcent des images fausses ou simplifiées de certains groupes. Au fil du temps, certains stéréotypes se sont ancrés durablement dans les mentalités.

Les stéréotypes favorisent les préjugés, autrement dit des jugements a priori. Des opinions toutes faites qui provoquent des sentiments comme la méfiance, la peur, la haine ou le rejet des populations ciblées. »

➔ À retrouver dans *bref* : page interne, « Aux racines du racisme »

3. Qu'est-ce que le racisme systémique ?

« Le racisme devient systémique quand **des institutions, des lois et des politiques publiques entretiennent un système discriminatoire, qui privilégie certains groupes et en opprime d'autres, selon des apparences physiques.** Les contrôles discriminatoires

d'identité, dits contrôles au faciès, sont les principales manifestations de ce racisme systémique. »

➔ À retrouver dans **bref** : page interne, « Ma France à moi feat. Racisme systémique »

4. Selon une étude de 2021 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, combien de personnes seraient chaque année victimes d'au moins une atteinte à caractère raciste, antisémite ou xénophobe en France ?

« ET EN FRANCE ?

- Chaque année, **1,2 million de personnes** seraient victimes d'au moins une atteinte à caractère raciste, antisémite ou xénophobe (injures, menaces, violences ou discriminations)¹.

¹ Commission nationale consultative des droits de l'homme, 2020 »

➔ À retrouver dans **bref** : page data « Les discriminations raciales »

5. Quels textes nationaux et internationaux protègent les droits humains pour tous et toutes, sans aucune discrimination ?

« C'est légal tout ça ?

Pas du tout. Ne pas subir de discrimination est un droit fondamental. L'article premier de la **Déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH), adoptée par les Nations unies en 1948, est très clair : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Cela signifie qu'aucune différence de traitement ni aucune autre distinction, notamment sur la base de critères raciaux, ne doivent être faites entre personnes se trouvant dans des situations similaires.

En France, la Constitution consacre aussi ce droit : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.* » Ainsi, la couleur de peau ou l'origine ethnique ne devrait en aucun cas avoir d'importance ni d'impact sur nos vies.

Cette égalité est également définie et encadrée par d'autres textes, comme la **Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale** (Nations unies, 1965) qui précise que la discrimination raciale « *vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des*

¹ Commission nationale consultative des droits de l'homme, 2020

conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique. » Une Convention qui voit d'ailleurs le jour dans un contexte de lutte pour les droits civiques aux États-Unis. »

➔ **À retrouver dans bref :** page interne, « C'est légal tout ça ?»

6. Qu'est-ce que le « contrôle au faciès » ?

« **En France, le contrôle au faciès est une pratique** généralisée, la principale manifestation des discriminations raciales. Elle est induite dans le fonctionnement même de la police, de ses pouvoirs et de ses missions. Pourtant, les contrôles d'identité fondés sur la race, l'origine ethnique ou la couleur de peau sont illégaux. Cette pratique nie la dignité des personnes contrôlées et viole leurs droits fondamentaux (respect de la dignité humaine, égalité de tous et toutes devant la loi, liberté d'aller et venir). C'est une discrimination systémique. »

➔ **À retrouver dans bref :** introduction, les 3 idées clés

7. Que révèle l'enquête du Défenseur des droits de 2017 sur les contrôles de police ?

« Aujourd'hui dans l'hexagone, 81 % des jeunes estiment que la police traite différemment les personnes en fonction de leur couleur de peau. Et pour cause : selon une enquête réalisée en 2017 par le Défenseur des droits, **les jeunes noirs, arabes ou perçus comme tels, ont vingt fois plus de risques d'être contrôlés par la police**. Une estimation plausible, mais impossible à vérifier puisque la France n'établit pas de chiffres officiels sur les contrôles d'identité. D'où la question de leur réelle efficacité.

Encadré : Le Défenseur des droits

En France, le Défenseur des droits est une autorité indépendante de l'État chargée de défendre et de favoriser l'accès aux droits des personnes victimes de discriminations. Depuis 2020, cette institution est dirigée par une Défenseure des droits, Claire Hédon. »

➔ **À retrouver dans bref :** page interne, « Ma France à moi feat. Racisme systémique »

8. Quelles thématiques sont souvent abordées dans le rap ? Pourquoi ?

« Outre les **discriminations ethno-raciales**, ce sont les **discriminations de classe, de territoire, les discriminations scolaires ou celles liées à l'âge** qui sont abordées. C'est particulièrement vrai chez NTM (« Le Monde de demain ») où il y a une très forte affirmation de la jeunesse. Plus tard, d'autres artistes reviendront sur l'histoire coloniale et ses héritages. Ce qui est transversal, c'est le sentiment d'être à la marge et dévalorisé, d'être la « classe d'en-bas ». (...)

Dans les années 1990, raconter les discriminations à la première personne et en son nom propre est rare dans l'espace public, notamment médiatique. Les personnes non blanches y sont peu présentes et, quand elles le sont, parlent rarement. Le rap leur a permis d'accéder à une parole et une position publique : rapper est une façon d'exister publiquement. »

➔ À retrouver dans *bref* : page interne, entretien « Rap : exister sur parole »

9. Retrouvez au moins 3 noms de rappeurs qui traitent des discriminations dans leurs chansons, et qui sont mis en avant dans ce numéro de *bref*.

« Par exemple, dans « Nous vivons tous », le rappeur EJM raconte une arrestation arbitraire et thématise les violences policières. »

« (...) NTM (« Le Monde de demain ») où il y a une très forte affirmation de la jeunesse. »

« Aujourd'hui, il suffit de prêter attention aux paroles de PNL, Jul, Nekfeu, Orelsan, Soprano, Gims, Black M, Ninho, Shay, Le Juiice, etc. »

« Mes cicatrices sont pleines de stress. Pleines de rengaines racistes qui m'oppressent. Casey, extrait de son titre Dans nos histoires (2006) »

➔ À retrouver dans *bref* : page interne, entretien « Rap : exister sur parole »

10. Que pouvez-vous faire pour faire valoir vos droits contre toute forme de discrimination ?

« Pour faire valoir vos droits, vous pouvez déposer plainte dans un commissariat ou auprès de l'IGPN (pour la police) ou de l'IGGN (pour la gendarmerie) et saisir gratuitement le Défenseur des droits :

- par téléphone au 39 28 ;
- par le chat en ligne sur *antidiscriminations.fr* ;
- physiquement, dans les points d'accueil où sont présents des juristes du Défenseur des droits. Pour trouver celui le plus proche de chez vous, rendez-vous sur *antidiscriminations.fr* à « Trouver de l'aide près de chez moi ». »

➔ À retrouver dans *bref* : page interne, encadré « Victime ou témoin de discriminations raciales, que faire ? »

11. Quelle action a entrepris Amnesty International France, auprès d'autres associations, contre les contrôles au faciès ?

« Ainsi, le 22 juillet 2021, six associations, dont Amnesty International France, Pazapas Belleville et la MCDS, ont saisi le Conseil d'État (la plus haute juridiction administrative du pays), pour dénoncer l'inaction du gouvernement face à cette pratique généralisée. Cette action de groupe propose notamment six mesures concrètes et indispensables qui doivent toutes être prises ensemble et mises en place

durablement. Parmi elles : l'instauration d'une traçabilité des contrôles et d'une évaluation de leur l'efficacité, pour mettre fin aux humiliations. Il y a aussi la volonté de réécrire la loi qui encadre les contrôles d'identité, de proposer davantage de formations et de mettre enfin en place un mécanisme de contrôle des forces de l'ordre réellement indépendant. »

➔ **À retrouver dans *bref*** : page interne, « Une réponse systémique »

« Pour y mettre un terme, la réponse doit aussi être systémique. Autrement dit, c'est à la société dans son ensemble d'intégrer des nouveaux schémas de pensée et de dépasser les stéréotypes qu'elle peut avoir. Puis, c'est à l'État de mener des politiques volontaristes respectueuses des droits humains et fidèles au principe d'égalité entre les individus, quels qu'ils soient. »

➔ **À retrouver dans *bref*** : introduction, les 3 idées clés

ANNEXE 4

FICHE SUPPORT – DESSIN DE PRESSE

Qu'observez-vous (description du dessin) ?

Que ressentez-vous en regardant le dessin (description de vos émotions) ?

Selon vous, quelles idées veut faire passer l'auteur (moyens utilisés - par exemple symboles/métaphores, description du sens, interprétation du dessin, message transmis par l'œuvre) ?

**À quelles autres situations de la vie de tous les jours vous fait penser ce dessin ?
Quels sont les liens avec les droits humains ?**



Côté (Canada) / Cartooning for Peace

Cartooning for Peace est un réseau international de dessinateurs de presse engagés à promouvoir la liberté d'expression et les droits humains : www.cartooningforpeace.org.

ANNEXE 5

TEXTE « INJUSTICES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI »

Les textes ci-après se trouvent dans le numéro 8 de *bref* « Délit de faciès ».

1. Quelques exemples de personnes engagées dans la lutte contre les discriminations :

- Claudette Colvin et Rosa Parks

« Aux États-Unis, pendant près d'un siècle, la population noire n'a pas eu les mêmes droits que le reste de la population américaine. En guise de contestation, deux femmes noires, Claudette Colvin et Rosa Parks, ont refusé de céder leur place à des hommes blancs dans des bus d'Alabama. Un geste héroïque à l'époque. D'ailleurs, dans les années 1950 et 1960, des rassemblements historiques pour mettre fin à cette ségrégation raciale s'organisent dans tout le pays : à Washington, Detroit, Memphis, Montgomery, etc. Cette mobilisation a permis l'adoption du Civil Rights Act (1964) et du Voting Rights Act (1965), deux lois qui ont accordé à la population noire les mêmes droits que ceux du reste de la population. »

- Martin Luther King

« *Je rêve que mes quatre petits-enfants vivent dans une nation où ils ne seront pas jugés sur la couleur de leur peau.* »

Martin Luther King, figure de la lutte pour les droits civiques

- Joséphine Baker

« *Tous les hommes peuvent vivre ensemble, s'ils le souhaitent.* »

Joséphine Baker, artiste

- Léopold Sédar Senghor

« *Les racistes sont des gens qui se trompent de colère.* »

Léopold Sédar Senghor, écrivain et homme politique

2. Quelques exemples de mouvements de lutte contre les discriminations :

- La Marche pour l'égalité et contre le racisme

« En France, la société prend conscience de la question du racisme grâce à sa médiatisation, à partir des années 1980. C'est la jeunesse issue de l'immigration, principalement d'origine maghrébine, qui est le fer de lance de cette mobilisation. En 1983, elle organise la Marche pour l'égalité et contre le racisme à travers tout le pays pour que le sujet sorte de l'indifférence générale. Encore aujourd'hui, aucune réponse politique n'est à la hauteur des revendications exprimées. »

- Black Lives Matter

« 8 minutes et 46 secondes. C'est le temps qu'a duré l'agonie de George Floyd. Le 25 mai 2020, à Minneapolis, aux États-Unis, cet homme noir de 46 ans est arrêté par la police qui le soupçonne de vouloir payer avec un faux billet dans un magasin. Alors qu'il n'est pas violent, il est menotté, plaqué au sol et étouffé par un policier. Ses derniers mots « Je ne peux plus respirer » font le tour du monde grâce à une vidéo publiée sur Internet.

Après sa mort, d'importantes manifestations sont organisées dans tout le pays et dans le monde entier. Elles sont portées par le mouvement Black Lives Matter (La vie des Noirs compte) qui, depuis 2013, dénonce le racisme de la police et de la justice aux États-Unis. Là-bas, les personnes noires auraient presque trois fois plus de risques d'être tuées par la police que les personnes blanches. »

ANNEXE 6

PANNEAUX D'ACCORD/PAS D'ACCORD

D'accord

**Pas
d'accord**

ANNEXE 7

TEXTE « LA DIFFÉRENCE, QUELLE DIFFÉRENCE ? »

Le texte ci-après se trouve dans le numéro 8 de *bref* « Délit de faciès ».

« La différence, quelle différence ?

Être différent, c'est se distinguer d'une autre personne, ne pas lui être identique. Les êtres humains se distinguent les uns des autres de multiples manières : par leur physique, leurs aptitudes, leurs façons de penser, leurs cultures, etc. Ces différences façonnent la diversité et la richesse de l'humanité. Pourtant, très souvent, la différence engendre l'hostilité. La différence apparaît alors comme une menace pour la cohésion sociale justifiant dès lors des traitements politiques et sociaux inégaux, notamment envers des groupes minoritaires au sein d'une société.

La couleur de peau ou l'appartenance religieuse peuvent ainsi faire l'objet de discriminations ou de discours de haine, prenant la forme d'insultes individuelles ou de discours portés par des groupes politiques qui forgent leurs visions du monde sur la défense de l'identité contre la différence. Par exemple, défendre une Europe blanche et chrétienne contre une Europe multiculturelle et multiconfessionnelle. Ou, comme ce fut le cas aux États-Unis, de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1960, promulguer des lois ségrégationnistes empêchant les Africains-Américains de jouir des mêmes droits que les personnes blanches (ségrégation dans les transports, les hôpitaux, les cimetières, etc.)

Or, à la différence de droits et aux inégalités de traitement il faut pouvoir opposer un droit à la différence. Soit la possibilité pour toute personne de vivre selon ses idéaux, ses croyances, d'affirmer les éléments qui la singularisent, sans être discriminée ou subir d'injustice. La reconnaissance d'un tel droit ne pousse pas les individus à se couper de celles et ceux qui ne seraient pas comme eux. Elle invite plutôt à interroger la manière dont les sociétés portent en elles le souci de l'altérité, le souci du commun.

Nadia Yala Kisukidi, professeure de philosophie à l'Université Paris 8 Vincennes-St-Denis. »

ANNEXE 8

TEXTE DE L'ENTRETIEN « RAP : EXISTER SUR PAROLE »

Le texte ci-après se trouve dans le numéro 8 de *bref* « Délit de faciès ».

« Rap : exister sur parole

En trois décennies, le rap est devenu le genre musical numéro un en France. Cette musique populaire permet encore aujourd’hui l’expression de combats contre les discriminations. Entretien avec le sociologue Karim Hammou, auteur d’Une histoire du rap en France (La Découverte, 2012)

Comment le rap a-t-il émergé en France et comment s'est-il développé ?

Blues, jazz, rock, soul, funk : les circulations musicales des États-Unis vers la France existent depuis le début du XXe siècle. Directement issus de la funk, le rap et le hip-hop ont cette particularité que les populations qui se les sont appropriés ne sont pas celles qui se sont approprié les autres courants musicaux. Dans la France des années 1980, le rap touche des milieux sociaux hétérogènes : les classes populaires amatrices de musiques africaines-américaines et l'avant-garde culturelle bourgeoise. Il se développe notamment grâce aux influences musicales des personnes provenant de Guadeloupe et de Martinique. Au même moment, les populations originaires d'Afrique du Nord et une part significative d'autres fractions des classes populaires s'en emparent aussi.

Quels sont les principaux thèmes abordés dans les morceaux ?

L'agenda politique et médiatique est central pour comprendre les thématiques du rap français. Avec la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983, les médias s'intéressent à la question du racisme. Rapidement, ce thème s'impose dans le rap français. Dans leurs chansons, la plupart des rappeurs s'inspirent directement des discriminations qu'ils vivent. Par exemple, dans « Nous vivons tous », le rappeur EJM raconte une arrestation arbitraire et thématise les violences policières. À partir du début des années 1990, la médiatisation du rap associe ce genre aux problèmes des banlieues. En réponse, beaucoup de rappeurs dénoncent alors les injustices sociales et critiquent les représentations des banlieues. Outre les discriminations ethno-raciales, ce sont les discriminations de classe, de territoire, les discriminations scolaires ou celles liées à l'âge qui sont abordées. C'est particulièrement vrai chez NTM (« Le Monde de demain ») où il y a une très forte affirmation de la jeunesse. Plus tard, d'autres artistes reviendront sur l'histoire coloniale et ses héritages. Ce qui est transversal, c'est le sentiment d'être à la marge et dévalorisé, d'être la « classe d'en-bas ».

Dans quelles mesures les artistes témoignent-ils de leurs propres expériences de discriminations ?

Dans les années 1990, raconter les discriminations à la première personne et en son nom propre est rare dans l'espace public, notamment médiatique. Les personnes non blanches y sont peu présentes et, quand elles le sont, parlent rarement. Le rap leur a permis d'accéder à une parole et une position publique : rapper est une façon d'exister publiquement. Le talent artistique et le désir de création n'en sont pas moins

des affirmations fortes. Les textes des chansons livrent des témoignages personnels, intimes et sensibles, mais il y est aussi question d'histoires collectives et de luttes partagées, comme dans le morceau emblématique « 11'30 Contre les lois racistes » (1997).

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le rap est devenu un véritable business, mais il n'y a pas de changement de fond. Il apparaît comme une forme d'expression artistique dans laquelle s'expriment plusieurs points de vue. Le rap travaille un imaginaire toujours ancré dans la réalité des discriminations sociales. Aujourd'hui, il suffit de prêter attention aux paroles de PNL, Jul, Nekfeu, Orelsan, Soprano, Gims, Black M, Ninho, Shay, Le Juiice, etc., pour voir que derrière les sujets liés à la drogue, l'argent et la réussite il y a des allusions au racisme, à l'exotisme, à l'absence de perspectives sociales et aux inégalités dans le monde du travail. Le tout dans un style d'écriture et de flow qui, lui, a énormément évolué depuis les années 1990. »

ANNEXE 9

TEXTE « ÉDITO »

Le texte ci-après se trouve dans le numéro 8 de *bref* « Délit de faciès ».

« La dernière élection présidentielle l'a bien montré : les discours toxiques se propagent dans le débat politique français. Des propos discriminatoires, liés à l'origine réelle ou supposée des personnes, ont ainsi été tenus par certains candidats et candidates, repris en boucle dans les médias et sur les réseaux sociaux. Ces propos portent atteinte aux droits fondamentaux de millions de personnes dans notre pays.

Des paroles... et malheureusement des actes. Depuis des décennies, de nombreuses enquêtes pointent l'existence de contrôles d'identité discriminatoires en France. Leurs conclusions sont sans appel : les contrôles visent principalement les jeunes hommes noirs, arabes ou perçus comme tels.

Pour les personnes qui les subissent, les contrôles au faciès sont des traitements inhumains et dégradants. En France comme aux États-Unis, la parole se libère et l'écoute devient de plus en plus attentive au problème du racisme. Réactivé par l'athlète américain Colin Kaepernick lors d'une compétition en 2016, le genou à terre (*Take a knee*) est le symbole de cette mobilisation contre le racisme. Partout, des personnalités se servent de leur notoriété pour prendre position sur ce sujet, se faire entendre et rendre visible la cause antiraciste.

De nombreux artistes de la scène rap et hip-hop prennent part à ce combat, comme le note le sociologue Karim Hammou dans ce nouveau *bref*, superbement illustré par l'artiviste Hina Hundt.

Aujourd'hui, que ce soit en France ou ailleurs, nous ne pouvons pas laisser, des mères craindre que le nom de leurs fils ne se retrouve derrière des hashtags qui demandent justice :

#JusticePourGeorgeFloyd

#JusticePourAdama

#JusticePourThéo

Bref »

ANNEXE 10

FICHE « QU'EST-CE QU'UN ÉDITO ? »

Edito (éditorial) : texte signé soit du directeur ou de la directrice, soit du rédacteur ou de la rédactrice en chef du journal.

L'éditorial est souvent écrit en dernier lieu, avant l'impression du journal. Il donne l'intention du numéro, l'interprétation d'un sujet et propose un point de vue. Il donne les conclusions d'une réflexion et donne envie de lire la suite. En effet, en signant un éditorial au terme de ses réflexions personnelles, le journaliste porte un point de vue sur les faits observés, analysés et évalués.

Le lecteur ou la lectrice est libre d'épouser ou non ce point de vue mais celui-ci, de toute façon, l'éclaire sur la pensée de l'éditorialiste et constitue donc, en soi, une information.

L'information n'est pas une science exacte. Il n'y a pas de faits bruts scientifiquement établis. Il ne peut donc exister d'objectivité absolue dans le traitement de l'information. Toute information, quelle que soit la forme journalistique utilisée pour la diffuser, est le produit d'une intervention humaine. L'intervention du journaliste doit être une garantie d'honnêteté.

Quelques conseils d'écriture pour votre édito :

- Partir de formules ou d'expressions générales, qu'il est difficile de contredire : le lecteur ou la lectrice adhérera d'autant plus au point de vue, à la thèse défendue.
- Utiliser le présent de vérité générale.
- Utiliser des chiffres ou des citations, ils peuvent servir d'argument pour assoir son point de vue.
- Exposer concrètement le contenu du numéro du journal pour donner l'orientation, la direction de celui-ci.